

PLANÈTE CRA

Rédigé par l'équipe de la Cimade au Centre de rétention de Cornebarrieu

N° 29 Juillet/ Août/ Septembre 2012



CRATOSPHERE

Juillet Août 2012	Hommes	Femmes	Enfants
<i>Nombre de personnes placées au CRA : 153</i>	130	23	0

Destins des personnes placées en Juillet 2012 : 73 retenus

Destin précis	Nombre
EMBARQUE	22
LIBERE TGI	4
LIBERE FIN RETENTION	5
LIBERE TA	2
LIBERE PREF	4
READMIS SIMPLE	16
DEFERE	13
ASSIGNE TGI	0
REFUS EMBARQUEMENT	0
READMIS DUBLIN	4
LIBERE CA	1
ASSIGNE ADMIN	0



La migrante blanche et noire.

Je l'ai découverte ce matin en arrivant, la tête collée à la vitre.
Comment s'est elle fait prendre ?
D'où vient elle ?

Obstinément elle regarde la liberté de l'autre côté de la vitre.

La respiration rapide qui secoue sa poitrine témoigne de sa terreur.
La fenêtre contre laquelle elle s'est réfugiée est inaccessible et fixe.

Toute la journée les yeux rivés sur l'extérieur.
Comme ses sœurs, elle est destinée à migrer pour survivre.
A-t-elle déjà connu les longs voyages aller retour nord sud ou bien est elle trop jeune ?

Les hommes en uniformes émus par une le tableau, lui apportent de l'eau.
La présence de la captive est au cœur, toute la journée durant, des discussions lorsqu'ils passent à sa proximité.
Chacun y allant de son pronostic sur l'issue possible de ce fait divers à la *Prévert*.

Retrouvera t'elle seul le chemin de la liberté.
Le jour suivant l'hirondelle n'est plus là.

Les fonctionnaires attendris sont soulagés, cela devenait réellement insoutenable de voir cette innocente petite boule de plume noire et blanche retenue prisonnière.

Dans quelques mois elle partira passer l'hiver en Afrique et reviendra sans visa l'année prochaine.

Leo

*Regardez les passer, eux
Ce sont les sauvages
Ils vont où leur désir
Le veut par dessus monts*

*Et bois, et mers, et vents
Et loin des Ferait éclater vos poumons esclavages
L'air qu'ils boivent*

*Regardez les avant
D'atteindre sa chimère
Plus d'un l'aile rompue
Et du sang plein les yeux*

*Mourra. Ces pauvres gens
Ont aussi femme et mère
Et savent les aimer
Aussi bien que vous, mieux*

(Jean Richepin)

GRACHOIR

Elle ne comprend que TCHI



Janet est revenue au Centre de rétention.
Cela fait 5 ans que ce n'était plus arrivé.

Il faut dire que depuis sa libération pour non reconnaissance par le consul du Ghana en 2007, sa vie semblait sur de bons rails, après tant d'années de galère.

Ayant de graves soucis de santé, elle avait pu obtenir plusieurs titres de séjour en tant qu'étranger malade puis au titre de la vie privée et familiale. Elle avait même intégré un CAT (centre d'accueil par le travail).

Mais voilà rien n'est jamais acquis surtout lorsque l'on est étrangère. Sans raison la préfecture décide un jour de ne plus lui renouveler son titre de séjour.

Tout bascule.

Fini la sécurité, l'autorisation de travailler régulièrement, les soins médicaux, l'hébergement.

La vie normale quoi.

La précarité totale revient au galop. Ce sont les RDV avec les travailleurs sociaux pour obtenir de l'aide pour tout. Elle qui avait réussi à être indépendante et à mener sa vie en femme debout, doit de nouveau aller quémander à droite et à gauche de quoi subsister. Elle perd son sourire, sa santé se dégrade. La petite chambre qu'elle occupe n'a plus de gaz et d'électricité pour cause d'impayé.

Un matin, en sortant de chez elle, elle croise les policiers sur le trottoir et c'est un coup de tonnerre dans un ciel déjà bien gris.

Commence une lutte acharnée pour tenter une fois encore de ne pas être emportée par la machine administrative.

Lorsque je regarde la procédure, je m'inquiète car aucun recours n'a été formé dans les délais contre l'obligation à quitter le territoire. En y regardant de plus près je m'aperçois que l'adresse à laquelle la préfecture a envoyé le courrier recommandé est erronée. Janet habite un tout petit immeuble de deux étages et l'adresse parle de l'appartement n°62 !

Cela n'ébranlera pas le juge administratif qui rejettera le recours que forme l'avocat de Janet. Elle doit accepter son sort et quitter la France alors même qu'elle n'a jamais été en capacité d'exercer ses droits n'ayant jamais eu connaissance de la décision d'éloignement.

3 semaines de captivité au CRA.

Janet est mal, très mal elle ne dort plus, mange peu, ne parle presque plus. Elle est terriblement angoissée et contient tout en elle.

Elle vient de temps en temps frapper à la porte de notre bureau pour se tenir informée des éventuelles évolutions dans son dossier.

Un matin très tôt elle est emmenée à Paris pour rencontrer le Consul du Ghana.

Le lendemain à son retour au centre je lui demande comment s'est passé l'audition.

_ Pas très bien me dit elle. Il m'a parlé en anglais mais moi je ne sais pas l'anglais. Je ne suis jamais été à l'école dans mon pays et c'est ceux qui sont été à l'école qui connaît l'anglais et puis aussi les gens des villes, moi j'habite dans la campagne.

En fait Janet parle le Twi (ou Tchi) comme à peu près 7 millions de ses compatriotes mais le consul ne va tout de même pas s'abaisser à parler ce dialecte du Ghana *d'en bas*.

Tant mieux pour Janet !

L'impossibilité de communiquer entre ces deux personnes venant du même pays mais de deux mondes différents, donne lieu à un rapport assassin du consul invoquant le refus de communiquer de Janet.

Cela donne le signal des ennuis à venir pour elle.

La préfecture diligente une procédure L624 à l'encontre de Janet.

Des policiers sont chargés l'auditionner et d'instruire une procédure pour dissimulation de renseignements pouvant permettre son identification.

Janet à qui j'apprends la nouvelle s'effondre en sanglot dans mon bureau. Alors que j'essaie de lui expliquer comment les choses vont se passer et comment elle doit se défendre, elle n'entend plus rien. Des tonnes de plombs semblent s'être soudain abattu sur ses épaules.

Deux jours plus tard comme prévu elle est prise en charge par des policiers qui l'extraient du CRA et l'emmènent en garde à vue.

A eux elle ne dira quasiment rien.

Tout se jouera donc l'après midi à l'audience devant le juge des comparutions immédiate du TGI de Toulouse.

Durant les quelques heures qui nous séparent de l'audience nous travaillons avec son avocate extrêmement compétente et disponible à la stratégie la meilleure pour tenter de lui éviter la prison.

Impossible ici de trop rentrer dans les détails juridiques sans violer quelques secrets mais en fin d'APM la décision tombe :

Janet est relaxée et libre.

Instantanément son sourire revient elle explose de joie et tombe dans les bras de son avocate. Moi j'ai la chair de poule et peut être même les yeux un peu mouillés.

Leo

Pas de mariage et un éloignement



Mercredi 29 août 2012 12h. Abdel est soulagé. Il sort de la préfecture du Tarn et Garonne qui lui a délivré une assignation à résidence de 45 jours. Il est autorisé à se maintenir en France durant cette période avant de rentrer au Maroc. Dans trois jours il se marie. Cela va être une grande fête. 160 invités. Un an de préparation. Toute la famille sera réunie et un bon nombre de personnes sont attendues du Maroc.

Jeudi 30 août 2012 9h. Le rythme s'accélère.

Il reste beaucoup de choses à préparer. Certains invités commencent à arriver. Abdel doit passer à la gendarmerie pour pointer. Il devra le faire tous les jeudis jusqu'à son départ. Une simple formalité.

11h. Les choses se gâtent.

Les gendarmes lui annoncent qu'il ne peut pas rentrer chez lui. Il est conduit au centre de rétention de Cornebarrieu. Il ne sait pas ce qui se passe. Il n'a pas droit d'emporter d'affaires.

18h. Je le rencontre dans mon bureau. Il est hagard, décomposé. Je lui explique que c'est sur ordre de la Préfecture qu'il a été arrêté et qu'il sera expulsé le lendemain à 12h vers Casablanca.

Il ne comprend pas.

19h. avec sa future femme Ilhan et son beau frère Nous préparons sa défense. le placement en rétention est disproportionné et nous formons un recours contre l'arrêté qui le fonde. Les éléments à l'appui du recours sont légion : Abdel a son passeport, une adresse fixe, il s'est toujours plié aux conditions de l'administration qui l'a autorisé à rester sur le territoire la veille.

Il se marie demain

Vendredi 31 août 9h.

Le Tribunal administratif de Toulouse audience l'affaire en urgence à 14h. Le vol de 12 h devrait donc être annulé. En effet, ce recours à un caractère suspensif. La direction de la police est avertie. La Préfecture aussi.

Elle maintient pourtant le départ.

11h. Abdel est conduit sous escorte à l'aéroport. Il est décidé à ne pas embarquer afin de pouvoir être présenté au Tribunal. Il est inutile de le forcer à monter dans cet avion puisque ce vol n'est pas escorté.

12h30. Abdel n'a pas embarqué.

Il est ramené au centre de rétention. Il appelle son beau frère lui donnant rendez vous au Tribunal.

Tout semble normal.

14h. L'audience commence. Abdel n'est pas là. Le représentant de la Préfecture comme pour peser sur la décision annonce qu'Abdel est en garde à vue pour rébellion.

14h30. Malgré tout, la Présidente du tribunal administratif annule l'arrêté de placement car il est entaché d'illégalité comme cela était prévisible.

Abdel reste en garde à vue.

Le Parquet décide de le poursuivre et de le déférer devant un juge correctionnel. Comme nous sommes vendredi soir et que les comparutions immédiates ne sont que le lundi. Le parquet va demander un mandat de dépôt au JLD pour qu'Abdel soit mis en prison en attendant lundi.

Samedi 31 août 2012 9 h.

La cérémonie de mariage doit avoir lieu dans 7 h.

Abdel n'est toujours pas joignable puisque étant en garde à vue il ne peut communiquer avec ses proches. On ne sait toujours pas ce qui s'est passé. Il est accusé d'avoir frappé un fonctionnaire de police qui l'escortait d'un coup de pied au visage et blessé deux autres agents.

Les faits se seraient déroulés dans la voiture de police alors qu'Abdel était menotté dans le dos et entouré de 4 agents de police.

Abdel est un ouvrier qui n'a jamais eu la moindre contravention et qui était terrorisé à l'idée même de passer une nuit en rétention. Ca ne colle pas.

12h30. Le JLD refuse de signer le mandat de dépôt. Abdel est libre et devra se présenter lundi à 14h en comparution immédiate.

Le mariage est dans 2h.

Sa femme va venir le chercher de Moissac.

Les choses vont peut être s'arranger.

Dimanche 2 septembre. Abdel pleure.

Il ne peut plus s'arrêter de pleurer depuis sa libération. Le mariage a dû être annulé car les époux n'étaient pas en état d'assister à la cérémonie. La mère de la mariée, qui était son témoin a fait un malaise. Elle a été hospitalisée. Le traiteur a été décommandé à la dernière minute. Ce sont plusieurs milliers d'euros qui partent en fumée. Tous les invités sont repartis sauf ceux qui sont venus pour l'occasion du Maroc qui ne savent plus quoi faire. Abdel a honte. Il a peur de partir en prison lundi. Il parle de mettre fin à ses jours.

Nous avons enfin sa version des faits. Lors du trajet vers l'aéroport, il aurait signalé à l'escorte qu'il ne souhaitait pas monter dans cet avion afin de pouvoir se rendre au tribunal. Il a montré son recours. Il nous jure qu'il n'a commis aucune violence. Impossible de savoir ce qui s'est réellement passé. Aucun témoin, aucun enregistrement. C'est entre lui et eux.

Lundi 3 septembre 14h. Abdel comparaît devant le tribunal correctionnel de Toulouse..

Abdel est reconnu coupable de tous les faits. Il écope de 6 mois de prison avec sursis et de 2400 euros de dommages et intérêt.

Il est libre.

Il rentre chez lui et reste prostré dans sa chambre. Il décide d'acheter un billet d'avion pour rentrer le plus vite possible au Maroc. Il renonce à se marier malgré le soutien de la Mairie et de ses proches.

Il est cassé.

Sa femme qui est française va tout abandonner pour l'accompagner là bas.

Qu'est ce que l'administration a gagné en réservant un tel traitement à ce jeune homme et à sa famille ? Quel est le but poursuivi ?

Pablo

La liberté, une question de choix ?

Quand une personne se fait enfermée en centre de rétention sous la menace d'une expulsion, le sens du mot « liberté » prend une nouvelle ampleur dans sa vie. Tout à coup, la contrainte s'exerce d'une manière telle qu'elle remet en question cette notion, pourtant mise en exergue en permanence dans la société dans laquelle il a choisi de vivre. Combien de personnes nous disent chaque semaine qu'ils ont été déçus par la France, pays qu'ils considéraient comme celui de la liberté, le jour où ils se sont faits enfermés pour n'avoir commis aucun crime, simplement parce qu'ils n'avaient pas de papiers ?

Vivre sans papier, c'est être en permanence sous l'épée de Damoclès de l'interpellation probable. C'est déjà une sacrée restriction de la liberté d'aller et de venir. Avec le temps, on peut en venir à vivre presque *normalement* si l'on évite certains lieux et qu'on a la chance de trouver un travail, les enfants scolarisés... la carte de séjour a certes été refusée par la Préfecture mais on a l'espoir qu'on finira par l'avoir.

C'était le cas d'Abdel qui vivait depuis 6 ans en France avec femme et enfants.

Ses parents sont français, ses frères et sœurs aussi, ses enfants sont scolarisés, les aînés ont même un titre de séjour. Il est très entouré et il a bon espoir qu'un titre de séjour va lui être délivré. Il a eu un refus de séjour en mars mais depuis que la gauche est au pouvoir, les choses ont changé (c'est du moins ce qu'il pense) alors il a écrit au Ministre pour demander l'abrogation du refus de séjour et qu'on lui délivre enfin le titre de séjour qui lui permettra de vivre vraiment normalement, comme ses frères et sœurs. Mais quand le couperet tombe et que l'interpellation a lieu, ses rêves s'effondrent. Il n'y a plus de liberté d'aller et de venir.

La liberté ça se mérite et ce n'est pas pour les gens qui mettent l'administration « devant le fait accompli » (dixit l'arrêté préfectoral l'obligeant à quitter le territoire) en faisant des gosses sans demander l'autorisation préalable de l'administration.

Car c'est bien cela qui est reproché à Abdel. Il est arrivé en France en 2006 avec sa femme et la même année ils ont eu un enfant qui est né à Toulouse. Abdel est venu rejoindre ses deux fils aînés qu'il avait confiés à ses parents en 2003 pour qu'ils étudient en France. Il explique donc qu'il est venu en France rejoindre ses parents et ses fils mais là aussi, l'administration ne le voit pas de la sorte : s'il a confié ses fils à ses parents en 2003 alors ils n'ont plus besoin de lui et peuvent vivre séparément, peu importe que Kader, le 2^{ème} soit encore mineur. Cet argument est d'autant plus étrange qu'Abdel a été interpellé alors qu'il se rendait à la gendarmerie pour répondre à une convocation concernant son fils Kader, donc en tant que responsable légal de ce dernier. D'une part, on lui demande de répondre des actes de son fils et d'autre part on cherche à le renvoyer loin de son fils.

Je rencontre Abdel en salle de visite avec son frère et son fils aîné, Karim. Je lui explique qu'on a 48h pour faire un recours devant le Tribunal Administratif. J'apprends qu'il connaît des avocats et je lui explique qu'il peut choisir entre un avocat qu'il connaît mais qu'il devra payer ou l'avocat de permanence payé par l'état. Il ne sait pas quoi faire et me demande mon avis. Je lui dis qu'il n'est pas nécessaire qu'il paye un avocat et que celui de permanence fera le même travail mais son fils l'incite à payer un avocat « si tu le paies il travaillera forcément mieux qu'un avocat que tu ne paies pas ». Ce n'est pas mon avis mais je ne veux pas influencer sa décision. Je sens qu'il est complètement perdu. Il s'en remet donc au choix de son fils.

Deuxième choix difficile : je lui explique que sans document d'identité, le recours n'a aucune chance d'aboutir car il doit être identifiable et avoir une adresse stable pour que le Tribunal puisse annuler la décision de le placer en rétention. Là encore, il n'arrive pas à se décider : si je donne mon passeport on risque de m'expulser très vite. Après discussion, son frère prend la décision pour lui.

Je sors de cet entretien étonnée par la façon dont se sont déroulées les choses, Abdel était incapable de prendre une décision et s'en est remis aux choix de sa famille.

La liberté c'est la capacité de faire des choix. Je crois qu'en le privant de liberté, en l'enfermant dans ce centre de rétention, l'administration a anéanti son aptitude à prendre des décisions.

Finalement il remet son passeport à la police et tente le recours avec une avocate qu'il connaît et qu'il paie. L'audience au Tribunal a lieu, la juge rejette le recours. Dans la foulée, Abdel apprend qu'un départ pour l'Algérie est prévu. Il est anéanti et sa famille également. Tous ses proches étaient présents à l'audience. Son frère m'appelle et me demande ce qu'Abdel risque s'il refuse de partir. Là encore je m'en tiens à un avis juridique mais les conséquences humaines apparaissent immédiatement. S'il part, il sera séparé de sa femme et de ses enfants et on ne peut pas négliger la difficulté qu'il aura à revenir. La politique française en matière de visa étant ce qu'elle est, il a peu d'espoir de pouvoir obtenir un jour un visa. S'il refuse de partir, il commet un délit punissable d'emprisonnement et d'une interdiction du territoire français, il y a un risque qu'il aille en prison quelques mois puis reconduit au centre de rétention pour une nouvelle tentative d'éloignement.

Est-ce vraiment la liberté quand le choix se réduit à 2 solutions qui le priveront toutes les deux de liberté ?

Abdel a embarqué pour l'Algérie.

Mathilde

Bintou, la gazelle est perdue.

Elle est grande. Ses yeux sont grands. Sa bouche aussi. Elle est très belle, elle a un je ne sais quoi d'attirant et de déroutant à la fois. Elle est grande mais depuis son arrivée au CRA, elle se fait toute petite.

Je suis allée la chercher dans la chambre qui lui a été attribuée, au secteur femme. Lorsque nous sommes au bureau, après les présentations élémentaires je lui demande de m'expliquer un peu ce qui lui est arrivé, d'où elle vient et où elle voulait aller.

Et dès cet instant, les choses se compliquent.

Bintou parle peu. Pas de phrases, des mots. Des débuts de mots, qui se contredisent à mesure qu'ils passent la barrière de ses lèvres. Elle hésite sur sa nationalité, dit qu'elle est entrée en Europe par inadvertance, car sa destination était la Tunisie, mais que les policiers tunisiens l'ont refoulés car elle présentait aux douanes un passeport qui n'était pas le sien ; elle dit qu'elle n'a jamais mis les pieds en France mais que les tunisiens l'ont renvoyé en France quand même...

Ses paroles sonnent faux mais je devine qu'à trop l'interrompre elle risque de se taire complètement. Je la laisse continuer. Mais ça dure et elle doit bien voir que je commence à m'agacer. Si elle continue à me raconter n'importe quoi c'est moi qui risque de me fermer : je décide donc d'interrompre notre entretien en lui proposant de le reprendre plus tard.

A peine suis-je de retour seule dans mon bureau que les questions jaillissent dans ma tête : pourquoi n'ai je pas réussi à enclencher une esquisse de lien suffisant pour que Bintou me parle, pour qu'elle m'autorise à l'aider.

L'après midi, je retourne la chercher. Lorsque nous sommes de retour elle déclare d'emblée qu'elle veut faire l'asile « *comme c'est dit là* », et me montre un formulaire remis par les policiers. Lorsque je lui demande ce qui s'est passé, sa langue se délie. Elle évoque alors son enfance auprès de sa grand-mère, la mère de sa mère, une enfance ordinaire dans un village pauvre d'Afrique noire, une enfance sans école ou presque. Elle parle des moments où sa grand-mère lui passait le téléphone en disant : « *Parle là, c'est ta mère* ». Une mère qui l'a quitté lorsqu'elle n'avait que 3 ans pour venir en France. Elle parle d'un frère resté au pays mais : « *il est pas juste* », dit-elle en agitant son index contre sa propre tête. Elle parle de l'enterrement de sa grand-mère, Bintou avait là 17 ans.

Puis elle est partie à la ville. Sans transition, sans passage, elle saute à pieds joints de l'enfance en campagne à la vie des *gazelles* de la capitale. Très vite elle apprend à *rouler du tabassa* pour mieux attiser les yeux des *galériens*, les jeunes hommes oisifs qui traînent le jour durant dans le *maquis*. Elle parle de sa vie nocturne, dans les boîtes de nuit. Elle parle des hommes, de leurs avances, des cadeaux contre des caresses. Puis elle parle de l'homme, celui qu'elle a refusé ; il se faisait *gonfler* car il est fils de général. Il a tenté plusieurs approches, pour finalement tenter, sans approche. Il a commencé à *la froisser* alors elle s'est débattu et

...

Bintou me regarde droit dans les yeux. Je m'accroche à son regard, peu à peu certaine qu'elle va me dévoiler quelque chose. « *Et tu comprends, je l'ai tué. Je les attrapé, là (NDLR les*

testicules), et j'ai serré fort parce qu'il voulait me forcer, alors j'ai serré et puis il est tombé alors je suis partie et ils m'ont dit que je l'avais tué. » Elle pleure. Son regard est tombé par terre.

Je ne sais pas quoi en penser. Je ne sais pas ce que je dois en penser. Je ne veux pas savoir si tout ce qu'elle me raconte est vrai ou pas, ce n'est pas mon rôle. En même temps, comment accepter de la suivre les yeux fermés ? Et pour aller où ?

Elle raconte alors la prostitution pour vivre, pour amasser de l'argent et fuir, traverser les frontières. Elle est persuadée d'avoir tué cet homme et craint les représailles. Et puis, rien ne l'accroche vraiment au pays. Elle ne pleure plus.

Lorsque nous évoquons sa mère, elle hésite ; elle ne l'a pas vu depuis l'âge de 3 ans, mais elle sait qu'elle vit en France : elle a le numéro de téléphone de son oncle, le frère de sa mère. Mais elle ne sais pas si elle veut l'appeler. Ca fait si longtemps...

Le lendemain, je retourne la voir, elle est allongée au fond de son lit, le regard éteint. On échange quelques mots puis je lui réitère ma proposition de contacter sa mère. Elle ne dit pas non. Une femme répond, à laquelle j'explique à grandes lignes la situation. Elle crie : « *Bintou c'est ma fille au pays* ». Puis elle s'excuse, elle a essayé de faire le regroupement familial quand elle est arrivée en France, elle me le jure, mais il fallait un travail, un appartement assez grand alors plusieurs fois ça n'a pas marché et puis un jour, son dossier était complet mais on lui a dit que sa fille était majeure maintenant... Elle a essayé, elle jure, elle s'excuse.

Cette femme demande si elle peut voir sa fille.

Elle vient, le lendemain, depuis Paris, en train, puis en bus... Quelques 8 heures de transport. Bintou retrouve sa mère après 21 ans de séparation.

La rencontre se passe dans la salle de visite exigüe du centre de rétention. Pas vraiment d'émotion, ni venant de Bintou, ni venant de sa mère. Elles se regardent, s'embrassent, puis s'assoient l'une en face de l'autre. La ressemblance entre les deux femmes s'impose. La mère sort 2 photos jaunies d'un grand sac plastique plié en quatre. Sur l'une c'est Bintou, 3 ans, le jour du départ de sa mère pour la France ; sur l'autre Bintou et son frère entourent leur grand mère. Bintou les serrent contre sa joue comme ferai un enfant avec une peluche. Elle pleure.

J'essaie d'expliquer à la famille (la mère de Bintou, son oncle et la femme de son oncle), que nous allons aider Bintou à déposer une demande d'asile, mais elle s'agite sur son siège ; message reçu : je n'entre pas dans les détails.

Bintou ne sait qu'une chose : elle ne veut pas renouer avec les derniers mois de sa vie, faits d'errance, de maltraitements, de violence. Mais elle ne connaît pas la France, ni les méandres de son administration, encore moins les procédés de sa justice. Alors on avance à petits pas. De nouveau les mots se heurtent à ses lèvres serrées ; elle ne veut donner aucun renseignement de peur que ca ne l'aide pas. Elle ne dit rien comme si tout pouvait se retourner contre elle.

- *Vous êtes du Sénégal ?*

- *Un peu...*

- *Vous avez vécu dans d'autres pays ?*

- *J'ai traversé beaucoup de frontières, tu sais.*

- *Vous avez un enfant ?*

- *Oui. Non. C'est un enfant.*

- *Mais il est de vous ?*

- *Il vivait avec moi là bas.*

- *C'est votre enfant ou celui de votre compagnon ?*

- *Je sais pas.*

- *Ecoutez Bintou, faites un effort. Si vous préférez on n'en parle pas.*

- *Comme tu veux.*
- *Tu as des frères, des soeurs?*
- *Les frères c'est pas ce qui manque.*
- *Bon et comment tu as connu la ville de Toulouse en France?*
- *C'est un nom que j'ai entendu et c'était doux dans ma tête lors je l'ai gardé dans ma bouche.*

L'entretien est épuisant, j'hésite entre poursuivre et tout arrêter. Plus je transcris ce qu'elle me dit, plus j'hésite à continuer mais lorsque je lève mes yeux sur elle, je vois les yeux de sa mère, lorsque je lui ai serré la main à la fin de la visite et qu'elle m'a répété : *j'aurai voulu la faire venir avant, j'ai essayé mais je n'y arrivais pas, c'est sûr, je voulais faire venir mes enfants.* Alors je lance une autre question, pour avancer.

La demande d'asile est rejetée.

Le tribunal administratif est expéditif : à la barre Bintou n'a fait que se contredire et ni l'avocate ni le magistrat n'ont apprécié.

Au consul du Sénégal, elle a répondu n'importe quoi : il était très remonté contre elle.

Aujourd'hui Bintou risque de partir en prison. Elle ne sait pas ce que c'est. Elle n'a pas vraiment menti pendant tous ces jours, devant nous tous.

C'est juste que parfois la vérité est terrible à vivre mais ça n'est pas suffisant pour autant.

Amelie

- CRAVAILLER EN RETENTION : 1^{ères} impressions -

J'ai débarqué sur la planète CRA de Toulouse/Cornebarrieu dans le courant du mois de juillet. La privation de liberté est une violence. L'empêchement de jouir de ses droits humains en est une autre, plus grande encore peut-être. Je m'étais donc préparée à vivre mes journées de Cravail dans un cadre tendu, difficile.

Mais rien de violent ne s'est présenté à mon arrivée. La violence est apparue doucement sous une forme inattendue, insidieuse.

Le climat au CRA de Toulouse est, actuellement, plutôt « paisible ». Nos relations avec la police sont courtoises. L'établissement est globalement propre, des habits sont fournis aux retenus qui n'en n'ont pas, puis régulièrement lavés, des repas servis 3 fois par jour... Lorsqu'ils veulent nous rencontrer, les retenus n'en sont pas empêchés. Le plus souvent, ils ont accès à des temps « de pause » hors de leurs secteurs. La majorité des policiers se montrent polis à leur égard, en notre présence. Quelques-un-e-s s'égareront bien sûr en tutoiements méprisants, en coups de gueule aussi injustifiés que destructeurs, en attitudes autoritaires dont le caractère pitoyable n'atténue pas l'effet humiliant pour le retenu ... Mais d'autres se montrent respectueux. Rien à voir avec ce que j'avais pu voir dans les prisons, au Cambodge, quand j'y travaillais en direction des enfants emprisonnés avec leur maman ! Au CRA de Toulouse-Cornebarrieu, une forme d'équilibre d'apparence est en place.

Toutefois, une autre violence est là. Pas de celles qui se manifestent (à ce jour) à coups de poings ou à coups de pieds. Ce doit être, finalement, la violence propre aux démocraties avancées : des règles existent ainsi que des lois qui protègent les personnes, des recours, des avocats, des aides juridictionnelles, des « Cimades »... Pourtant, l'arbitraire, l'abus de pouvoir, l'injustice rôdent comme à l'affût d'un mauvais coup. Et une violence, pernicieuse, s'immisce dans la vie des retenu-e-s et, au passage, dans la notre. Elle prend notamment la forme d'une sorte de non-droit dans un contexte pourtant totalement judiciairisé. Ou plutôt de droits-réduits, de droits-à minima, de droits pour les sans... jusqu'au droit-à minima de se marier, de vivre auprès des siens, d'être protégé...

Je pense, bien sûr, à monsieur Djibril, que la préfecture et la police ont mis beaucoup d'énergie (et de forces) à tenter de faire partir, la veille de son mariage... Au point que les « victoires » juridiques remportées n'ont pas fait le poids face aux violences reçues : détruits par les émotions contradictoires, épuisés par le combat mené pour la liberté, brisés par la honte que produisent de telles situations, sa (future) femme et lui n'ont pas eu la force de faire face au beau mariage prévu, en dépit des invités venus de loin et des grosses dépenses engagées pour la fête.

Je pense également à monsieur Kymia, parti depuis presque 30 ans de Kinshasa et que l'on a réveillé au petit matin pour l'y renvoyer sans risquer d'agitations, ni au CRA, ni à l'aéroport. Sa compagne, en larme, m'a demandé comment lui faire parvenir de l'argent dans un pays où il ne connaît plus personne depuis bien longtemps et où il est reparti sans argent et sans bagage... La justice a considéré que ses enfants, français, n'avaient pas besoin de lui : ils sont adultes et ils travaillent... Qu'il ait réussi l'intégration de ses enfants à notre belle Nation n'a pas pesé dans la balance.

Je pense à monsieur Slimane, dont l'enfant à naître a loupé son père de quelques jours et dont la jeune compagne n'avait pas envisagé un accouchement sans son compagnon...

Je pense à monsieur Luzolo, dont l'âge osseux a dit qu'il avait 18 ans révolus. Mais s'il a 18 ans révolu, cela doit être depuis quelques jours seulement, car c'est bien un enfant qui s'est effondré dans notre bureau, en rentrant de l'audience du juge de la liberté et de la détention. Ses larmes de gosse n'ont pas lavé l'humiliation vécue face à un juge froid et méprisant.

Je pense au mal-être des retenus, chez qui cette violence pernicieuse s'extériorise souvent sous la forme d'autodestruction : les tentatives de suicide, bien sûr, mais aussi les états de santé qui se dégradent, les visages qui se décomposent au fil des jours, sous l'effet d'état dépressif qui s'installe.

Mais s'arrêter là serait mentir par omission, car Cravailler en rétention, c'est faire notre possible pour promouvoir les droits humains, pour œuvrer en faveur de la liberté des citoyens d'ici et d'ailleurs. De fait, en dépit de ce que je viens de décrire, j'ai le sentiment d'avoir de la chance de Cravailler là ! Oui, oui... la chance de faire quotidiennement quelque chose qui a du sens, la chance d'allier engagements personnels et professionnels

Et aussi, il faut dire que Cravailler en rétention, c'est recevoir le sourire éclatant de monsieur Meykandan qui quitte le CRA pour retourner à la liberté et non vers le Sri Lanka devenu trop dangereux pour lui, c'est aussi la poignée de main de monsieur Karim venu nous remercier avant de partir et nous charge de remercier nos collègues absents...

Estelle

LA RÉADMISSION CON DU MOIS.

Esther réside à Barcelone. Elle est titulaire d'un titre de séjour permanent en Espagne. Elle décide de rendre visite à une amie qui vient d'accoucher à Nancy et part lui rendre visite à bord d'un bus *Euroline*. Lorsque le bus traverse la frontière du Perthus, une équipe de la police de l'air et des frontières monte à bord et contrôle les passagers. Elle présente son passeport et son titre de séjour en cours de validité. Elle est en règle. Pourtant l'agent tique. Ce titre est un faux. Elle est débarquée et conduite au poste pour une garde à vue de 24h.

Là-bas, elle leur explique que son titre de séjour est tout à fait valable. Ils peuvent appeler son avocat en Espagne ou même la Préfecture de Barcelone.

Soit dit en passant, Il y a quinze jours, Esther a fait un aller retour Barcelone Roissy CDG sans aucun problème puisqu'elle le répète : SON TITRE DE SEJOUR EST TOUT A FAIT VALABLE !

Esther est nigériane.

La Préfecture décide donc de poursuivre la procédure à son terme. Ca ne coûte pas grand chose et ça fait du bien aux statistiques de résolution des infractions.

Pour cela, il faut prendre des décisions qui n'ont aucun sens et qui se contredisent parfois dans la même phrase mais cela n'est pas vraiment un problème puisqu'il n'existe pas de recours suspensif pour contester ces décisions.

Ci-dessous petit florilège de la poésie administrative :

Considérant que l'intéressée venait directement du territoire espagnol ;

Considérant qu'il ressort des éléments de la procédure que l'intéressée ne dispose d'aucun document de circulation valide, d'aucun titre de séjour en cours de validité ni d'aucune demande de renouvellement d'un titre ;

Considérant que l'intéressée était également en possession d'un titre de séjour espagnol obtenu frauduleusement sans autre précision ;

Sans autre précision donc. Circulez y'a rien à voir.

Quand on dit ça ne coûte pas grand-chose, c'est vite dit. Esther est conduite sous escorte au centre de rétention de Toulouse pour être réadmise le lendemain midi sous escorte exactement au même endroit et être remise aux autorités espagnoles.

Ces dernières reconnaissant sans aucune difficulté la régularité du séjour d'Esther.

C'est fou ce que les policiers peuvent passer de temps sur l'autoroute...

Esther est en colère. Une colère froide. Elle se demande vraiment dans quel cirque elle a atterri mais elle ne veut surtout pas faire de recours pour ne pas retarder son départ. Elle fera donc un allez retour en grande pompe dans le panier à salade comme à la télé.

Pablo

QUIZ ?

Retrouvez les pays des drapeaux suivants et leur signification. Vous avez le choix entre la Syrie, le Tadjikistan, le Niger, l'Arménie, l'Egypte.



REPONSE :

Ces trois couleurs sont, avec le vert, les couleurs panarabes, qu'on retrouve sur les drapeaux du Yémen, de la Syrie et de l'Irak.

La couleur rouge renvoie à l'époque précédant le coup d'Etat militaire qui renversa le roi Farouk, en 1952. Ce coup d'Etat, perpétré sans verser de sang, est symbolisé par la couleur blanche. Enfin, le noir représente la fin de l'oppression des colons britanniques sur le peuple égyptien.

Egypte
Le drapeau de l'Égypte est le drapeau civil et d'Etat et le pavillon marchand et d'Etat. Il a été adopté sous sa forme actuelle le 4 octobre 1984. Il se compose de trois bandes horizontales, rouge, blanche et noire, avec l'emblème national de l'Égypte, l'Aigle de Saladin, au centre de la bande blanche.

La langue et la culture Tadjike étant liées à celles de l'Iran, on peut voir que les couleurs du drapeau Tadjik trouvent aussi leur inspiration dans le drapeau de l'Iran.
représente la nature du pays.
drapeau, le rouge représente l'unité de la nation, le blanc représente le coton et le vert

Quand le drapeau tadjik fut introduit, peu d'informations ont été données concernant le choix des couleurs et des symboles. On sait maintenant que, si l'on doit donner une signification au drapeau, le rouge représente l'unité de la nation, le blanc représente le coton et le vert

D Tadjikistan
Le drapeau du Tadjikistan est le drapeau national de la République du Tadjikistan. Adopté en novembre 1992, il est le dernier de toutes les anciennes républiques soviétiques à avoir été dévoilé. Le point commun entre ce drapeau et celui de la République soviétique du Tadjikistan est le choix des couleurs : rouge, blanc et vert. Le symbole au milieu de la bande blanche, qui est deux fois plus large que les bandes rouge et verte, est une couronne entourée de sept étoiles.

C Niger
Le drapeau du Niger a été adopté le 23 novembre 1959.
La bande orange représente le désert, situé au nord du pays, la bande verte la plaine fertile du bassin du Niger, au sud du pays, et le rond orange le soleil.

B Syrie
Le drapeau de la Syrie est le drapeau national et le pavillon national de la République arabe syrienne. Il a été choisi en 1980. Il était à l'origine le drapeau de l'ancienne République arabe unie (1958-1961). Il est composé de trois bandes horizontales rouge, blanche, et noire avec deux étoiles vertes (qui sont les quatre couleurs panarabes).

A Arménie
L'interprétation de la signification des trois couleurs est variable ; la plus communément acceptée est celle selon laquelle le rouge symbolise le sang versé par les Arméniens dans la défense de leur pays, le bleu représente le ciel, et l'orange fait référence au sol fertile de l'Arménie et à ses cultivateurs.